

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : 21/03/2019      Dossier complet le : 21/03/2019      N° d'enregistrement : 2019-3899

#### 1. Intitulé du projet

Commune de Couëron - quai Jean-Pierre Fougerat - consolidation des berges de Loire

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom Valadié      Prénom Aurélie

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale      Nantes Métropole

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale      Christian Couturier, Vice-président

RCS / SIRET      2 4 4 4 0 0 4 0 4 0 0 1 2 9      Forme juridique      EPCI

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
10	Consolidation des berges par des techniques autres que végétales vivants sur une longueur d'1,4 km Nomenclature eau : 3.1.4.0 : consolidation des berges par des techniques autres que végétales vivantes sur une longueur supérieure à 200 m 4.1.2.0 : travaux en contact avec le milieu marin, d'un montant supérieur à 160 000 euros et inférieur à 1 900 000 euros

#### 4. Caractéristiques générales du projet

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Consolidation des berges de Loire au droit du quai Jean-Pierre Fougerat à Couëron, sur une zone d'habitat des espèces protégées Angélique des estuaires et Scirpe triquetre.

#### **4.2 Objectifs du projet**

Le projet a pour objectif de mettre en sécurité le cheminement piéton situé en haut de berge, mis en péril par l'érosion de la berge sur certains tronçons, tout en évitant tout impact environnemental négatif. Ces travaux permettront également de conforter l'habitat de l'Angélique des Estuaires menacé par la rapidité de l'érosion constatée depuis 2010.

Les travaux ont pour objectif d'être simples, pérennes et maîtrisés techniquement. Ils s'inscrivent dans les préconisations du plan de conservation unifié en faveur de l'Angélique et du Scirpe 2015-2020.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Nantes Métropole a diligenté une étude de faisabilité technique et économique en 2017 pour établir un programme général de travaux visant à conforter les berges tout en assurant la conservation des espèces protégées du site, notamment l'Angélique des estuaire pour laquelle un arrêté de protection de biotope a été pris sur cette zone (station réservoir).

3 niveaux de vulnérabilité des berges ont été définis :

- vulnérabilité forte : le cheminement piéton est au bord du talus de la berge suite à la sensibilité très forte de la berge à l'érosion,
- vulnérabilité moyenne : le cheminement piéton est à moins de 3 mètres du bord du talus de berge et l'état structurel de la berge appelle à la vigilance (affouillement, arbres avec équilibre précaire)
- vulnérabilité faible : le cheminement piéton est situé à plus de 3 mètres du bord du talus de berge, la berge ne présente pas de vulnérabilité par rapport à l'érosion.

Une première phase de travaux sera engagée sur la zone à vulnérabilité forte. Elle consistera en :

- 1- un élagage des arbres en rive et une gestion des plantes invasives sur 209 ml,
- 2- en l'abattage des arbres menaçant d'emporter le sol support,
- 3- en la consolidation de la berge (sur 148 ml) selon 2 techniques différentes en fonction de la proximité du cheminement : enrochement ou soutènement par caissons végétalisés, avec reconstitution de biotope à Angélique des estuaires en partie intermédiaire.
- 4- en un reboisement permettant de stabiliser les berges et d'offrir une zone ombragée favorable au développement de l'Angélique des estuaires.

Une seconde phase de travaux sera engagée sur la zone de vulnérabilité moyenne, selon les mêmes principes que lors de la première phase de travaux. Cette seconde phase sera engagée après une période de 6 à 8 mois de surveillance du développement de l'Angélique suivie de la transmission d'un port à connaissance aux services de l'Etat.

En fonction de l'évolution de l'érosion, une 3ème phase de travaux pourra être engagée si le cheminement piéton est mis en péril

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Une fois les travaux réalisés, les populations d'Angélique des estuaires et de Scirpe triquètre feront l'objet d'un suivi de leur développement pendant 5 ans.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- autorisation au titre de la loi sur l'eau
- dérogation espèces protégées
- évaluation des incidences Natura 2000

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur totale des berges concernées	1,1 km
Longueur de berges concernées par la première tranche de travaux	209 ml
Longueur de berges concernées par la seconde tranche de travaux	149 ml

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Quai Jean-Pierre Fougerat  
44 220 Couëron

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 47° 12' 31" N Lat. 1° 43' 35" W

Point d'arrivée :

Long. 47° 12' 32" N Lat. 1° 42' 46" W

Communes traversées :

Couëron

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

### 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type 2 : Vallée de la Loire à l'aval de Nantes
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Stations d'Angélique des Estuaires des berges de la Loire
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aux abords de la Tour à Plomb
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI Loire aval, approuvé
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans la zone Natura 2000 Estuaire de la Loire
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Estuaire de la Loire à environ 4,5 km

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Enrochement en pied de berge sur environ 358 ml, caissons en bois (génie végétal) sur environ 60 ml
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pendant la phase travaux (d'une durée de 7 mois pour la première phase et de 4 mois pour la seconde), l'habitat déjà dégradé du scirpe et de l'angélique situé sur les zones de travaux va subir des dégradations supplémentaires et des destructions de pied. L'élagage et l'abattage des arbres en équilibre précaire seront menés en dehors des périodes de nidification et en dehors des période d'activité des chiroptères. La gestion des espèces invasives, adaptées en fonction des espèces présentes, permettra de favoriser la biodiversité sur les berges.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux visent à reconstituer le biotope à Angélique des estuaires afin de permettre une implantation pérenne sur ces zones, menacées aujourd'hui par l'érosion. Cette reconstitution prendra la forme d'une banquette de 2 m de large avec une pente de 5 à 8 % entre les niveaux +1,70 m NGF et +3,50 m NGF. Entre les deux périodes de travaux, un suivi du développement de la population d'Angélique sera effectué. A l'issue de la seconde phase de travaux, un suivi du développement des populations d'Angélique des estuaires et du Scirpe triquètre sera mis en place pour une durée de 5 ans.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone d'intervention située dans le champs d'expansion des crues affecté par un aléa fort. La période de travaux sera adaptée en fonction de ce paramètre.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase de travaux, les apports de matériaux seront effectués par camions depuis le haut de la berge. Un inventaire floristique et faunistique sera réalisé avant le lancement des études d'avant-projet. Il intégrera la zone de travaux et les zones d'accès au chantier.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Bruits ponctuels liés aux apports de matériaux par camions et à la mise en œuvre des enrochements en pied de berge. Ces travaux seront réalisés en journée.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejets liés aux engins de chantier et aux livraisons par camions
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Non défini à ce stade. Au regard de la nature des travaux, les déchets produits devraient être des déchets non dangereux ou inertes.



Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, des tronçons du cheminement en haut de berge pourraient être dégradés par les accès des engins de chantiers. Elles seront remises en état à l'issue des travaux.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	en phase travaux, interruption des cheminements le long de la Loire

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun projet existant ou approuvé ayant fait l'objet d'un document d'incidence et d'une enquête publique ou ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale n'a été trouvé sur les sites internet des services de l'Etat concernés.

A noter que Nantes Métropole travaille sur une note sur les effets cumulés sur la population d'Angélique des estuaires et du Scirpe triquètre des projets soumis à dossier de dérogation espèces protégées.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Mesures d'évitement en phase travaux :

- élagage et abattage en dehors des périodes de nidification,
- travaux sur les berges en dehors de la période touristique estivale pour conserver l'accès à la promenade des bords de Loire
- travaux en dehors des périodes de crue

Mesures d'évitement du projet :

- Aucune intervention sur les zones à vulnérabilité faible

Mesures de réduction en phase travaux :

- réduction des nuisances de chantier : travaux en journée, optimisation des livraisons

Mesures de réduction du projet :

- 2 phases de travaux pour vérifier la bonne réimplantation de l'Angélique et du Scirpe entre ces deux phases
- reconstitution d'un biotope à Angélique plus favorable à cette espèce que l'état actuel des berges sur les zones érodées
- suivi de la population d'Angélique et de Scirpe triquètre pendant 5 ans après les travaux
- gestion des plantes invasives

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

**8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire**

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Etude de réhabilitation des aménagements de la rive droite de Loire à Couëron - Arcadis - 2017/2018

**9. Engagement et signature**

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Nantes le, \_\_\_\_\_

Signature

**Philippe GALLOT**  
Directeur de l'espace public



